

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 16 juin 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	18
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	1

Conseillers présents : Mmes et MM., Philippe BROLY, Yves ROTT, Sandra STRASSER, Edouard CAU, Lucienne ZWINGER, Alain KAPFER, Patricia SCHOTT, Emmanuel RAPIN, Adeline SCHIFF, p Raphaël HENNINGER, Julie SCHLEGEL, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Alexandre WAHNERT, Françoise ADLER, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : M. Patrick KAUFFMANN procuration à Mme Adeline SCHIFF

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Edouard CAU

DCM-2026-06-10 : RESSOURCES HUMAINES – création d'un poste d'adjoint technique territorial

L'agent en charge de la distribution des publications est actuellement en CDD pour une période de 6 mois qui s'achève le 31 août 2026.

Elle assure la distribution des publications de la commune et de l'intercommunalité (Offendorf Infos, bulletin municipal, bulletin intercommunal, calendrier du SIEOM...). Elle dispose actuellement d'un CDD pour une durée hebdomadaire de 2h30. Elle est rémunérée sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'adjoint technique.

L'agent en charge de la distribution cumulant 6 ans de CDD il est proposé de la recruter en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2026.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 2h30/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 374, indice majoré : 370 conformément à la grille indiciaire des adjoints techniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.3. alinéa 4,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique territoriale – échelon 5 à compter du 1^{er} septembre 2026 pour le recrutement d'un agent de distribution,
- **CHARGE** le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 16 juin 2026



Edouard CAU
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire